

Nom commercial : AC Zinc oxide spray**Code produit:** SA00653

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 24.04.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****AC Zinc oxide spray****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

stimule le renouvellement naturel de la peau. Produit de soin et de protection contre les effets nocifs de l'environnement

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse**EW Nutrition GmbH
Hogenbögen 1
49429 Visbek

N° de téléphone +49 (0)4445 98 68 - 0

N° Fax +49 (0)4445 98 68 - 119

e-mail info@ew-nutrition.com

Service émetteur / téléphone

+49 (0)421 5 72 92 - 0

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

Distributeur Suisse:**Adresse**IFR Associés SA,
Rue de Mont-Blanc 14
1201 Genève

N° de téléphone +41 223432316

1.4 Numéro d'appel d'urgence

145; de l'étranger: +41 44 251 51 51(Centre Suisse d'Information Toxicologique)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aerosol 1; H222

Aquatic Chronic 2; H411

Skin Irrit. 2; H315

STOT SE 3; H336

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

Nom commercial : AC Zinc oxide spray**Code produit:** SA00653

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 24.04.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH



SGH02



SGH07



SGH09

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H222

Aérosol extrêmement inflammable.

H229

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261

Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.

P271

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

P391

Recueillir le produit répandu.

P405

Garder sous clef.

P410+P412

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

2.3 Autres dangers

Forme des mélanges explosifs au contact de l'air.

Evaluation PBT

donnée non disponible

Evaluation vPvB

donnée non disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges**Caractérisation chimique**

Spray poudre pour la désinfection à sec

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	
1	butane			
	106-97-8 203-448-7 601-004-00-0 01-2119474691-32	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas liq.; H280	>= 25,00 - < 50,00	% en poids
2	propane			
	74-98-6	Flam. Gas 1; H220	>= 10,00 - < 25,00	% en

Nom commercial : AC Zinc oxide spray

Code produit: SA00653

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 24.04.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

	200-827-9 601-003-00-5 01-2119486944-21	Press. Gas liq.; H280			poids
3	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane				
	64742-49-0 926-605-8 - 01-2119486291-36	Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336 EUH066	>=	10,00 - <	25,00 % en poids
4	huile minérale blanche (pétrole)				
	8042-47-5 232-455-8 - 01-2119487078-27	Asp. Tox. 1; H304	>=	10,00 - <	25,00 % en poids
5	oxyde de zinc				
	1314-13-2 215-222-5 030-013-00-7 01-2119463881-32	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>=	2,50 - <	25,00 % en poids
6	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane				
	64742-49-0 931-254-9 - 01-2119484651-34	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411	>=	5,00 - <	10,00 % en poids
7	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques				
	- 927-510-4 - 01-2119475515-33	Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336	>=	5,00 - <	10,00 % en poids
8	hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane				
	64742-49-0 921-024-6 - 01-2119475514-35	Aquatic Chronic 2; H411 Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304	>=	5,00 - <	10,00 % en poids
9	n-hexane				
	110-54-3 203-777-6 601-037-00-0 01-2119480412-44	Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 2; H225 Repr. 2; H361f Skin Irrit. 2; H315 STOT RE 2; H373 STOT SE 3; H336	<	2,50	% en poids
10	cyclohexane				
	110-82-7 203-806-2 601-017-00-1 01-2119463273-41	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336	<	0,50	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	C, U	-	-	-
2	U	-	-	-
5	-	-	M = 1	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage

Nom commercial : AC Zinc oxide spray**Code produit:** SA00653**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 24.04.2020**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** CH

des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Amenée d'air frais, mettre à l'état de repos et maintenir au chaud. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Mettre en position latérale de sécurité lors de la perte de connaissance et demander les conseils d'un médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver aussitôt avec du Polyéthylèneglycol, puis avec beaucoup d'eau. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Après contact oculaire

Retirer les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Après ingestion

Ne pas faire vomir - danger d'aspiration. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Garder au repos.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, vapeur d'eau

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

5.3 Conseils aux pompiers

Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nom commercial : AC Zinc oxide spray**Code produit:** SA00653**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 24.04.2020**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** CH

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Observer les réglementations de la protection du travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver les récipients à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Température de stockage recommandée

Valeur 20 - 25 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butane	106-97-8	203-448-7
	MAK (SUVA)		
	n-Butan / n-Butane		
	VLE (courte durée)	7600 mg/m ³	3200 ml/m ³
	VLE (8h)	1900 mg/m ³	800 ml/m ³
2	propane	74-98-6	200-827-9
	MAK (SUVA)		
	Propan / Propane		
	VLE (courte durée)	7200 mg/m ³	4000 ml/m ³
	VLE (8h)	1800 mg/m ³	1000 ml/m ³
3	huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	232-455-8
	MAK (SUVA)		
	Weissöl, pharmazeutisch / Huile de paraffine*		

Nom commercial : AC Zinc oxide spray**Code produit:** SA00653

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 24.04.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

	VLE (courte durée)		mg/m ³		
	VLE (8h)	5 e	mg/m ³		
	Remarque/s	SSC			
4	oxyde de zinc	1314-13-2		215-222-5	
	MAK (SUVA)				
	Zinkoxid (Rauch) / Oxyde de zinc (fumée)				
	VLE (courte durée)	3 a	mg/m ³		
	VLE (8h)	3 a	mg/m ³		
5	n-hexane	110-54-3		203-777-6	
	2006/15/EC				
	n-Hexane				
	VLE (8h)	72	mg/m ³	20	ppm
	MAK (SUVA)				
	n-Hexan / n-Hexane				
	VLE (courte durée)	1440	mg/m ³	400	ml/m ³
	VLE (8h)	180	mg/m ³	50	ml/m ³
	Remarque/s	H R2F SSC B			
6	cyclohexane	110-82-7		203-806-2	
	MAK (SUVA)				
	Cyclohexan / Cyclohexane				
	VLE (courte durée)	2800	mg/m ³	800	ml/m ³
	VLE (8h)	700	mg/m ³	200	ml/m ³
	Remarque/s	B			
	2006/15/EC				
	Cyclohexane				
	VLE (8h)	700	mg/m ³	200	ppm

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane			64742-49-0 926-605-8	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	13964	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	5306	mg/m ³
2	huile minérale blanche (pétrole)			8042-47-5 232-455-8	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	220	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	160	mg/m ³
3	oxyde de zinc			1314-13-2 215-222-5	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	83	mg/kg/jour
	concerne : Zn Remarque/s : insoluble				
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	5	mg/m ³
	concerne : Zn Remarque/s : insoluble				
4	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane			64742-49-0 931-254-9	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	13964	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	5306	mg/m ³
5	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques			-	

Nom commercial : AC Zinc oxide spray

Code produit: SA00653

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 24.04.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

				927-510-4
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	300 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	2085 mg/m ³
6	n-hexane			110-54-3 203-777-6
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	11 mg/kg
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	75 mg/m ³
7	cyclohexane			110-82-7 203-806-2
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	700 mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane			64742-49-0 926-605-8
	orale	(chronique) à long terme	systémique	1301 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1377 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	1131 mg/m ³
2	huile minérale blanche (pétrole)			8042-47-5 232-455-8
	orale	(chronique) à long terme	systémique	40 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	93 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	35 mg/m ³
3	oxyde de zinc			1314-13-2 215-222-5
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,83 mg/kg/jour
	concerne : Zn Remarque/s : insoluble			
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	83 mg/kg/jour
	concerne : Zn Remarque/s : insoluble			
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	2,5 mg/m ³
	concerne : Zn Remarque/s : insoluble			
4	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane			64742-49-0 931-254-9
	orale	(chronique) à long terme	systémique	1301 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1377 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	1131 mg/m ³
5	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques			- 927-510-4
	orale	(chronique) à long terme	systémique	149 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	149 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	447 mg/m ³
6	n-hexane			110-54-3 203-777-6
	orale	(chronique) à long terme	systémique	4 mg/kg
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	5,3 mg/kg
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	16 mg/m ³
7	cyclohexane			110-82-7 203-806-2
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	2016 mg/kg
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	700 mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	700 mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	700 mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE
	compartiment écologique	Type	Valeur

Nom commercial : AC Zinc oxide spray**Code produit:** SA00653

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 24.04.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

1	oxyde de zinc		1314-13-2 215-222-5
	Eau	eau douce	20,6 µg/L
	concerne : Zn		
	Eau	eau marine	6,1 µg/L
	concerne : Zn		
	Eau	eau douce sédiment	117,8 mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	56,5 mg/kg
	concerne : Zn, poids sec		
	sol	-	35,6 mg/kg
	concerne : Zn, poids sec		
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100 µg/L
2	cyclohexane		110-82-7 203-806-2
	Eau	eau douce	0,207 mg/L
	Eau	eau marine	0,207 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	3,267 mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	3,267 mg/kg
	sol	-	2,99 mg/kg

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Utiliser un appareil respiratoire approprié lorsque la concentration des solvants dans l'air excède les valeurs limites admissibles. Demi-masque avec combinaison de filtre, au moins de la classe de filtre A1P2 ou masque de protection à la respiration avec ventilation externe.

Protection des yeux / du visage

Pour se protéger contre les projections de solvant toujours porter des lunettes.

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	NBR		
Épaisseur du matériel		0,35	mm
Temps de passage	>=	480	min

Divers

Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat/Couleur
liquide
blanc
Odeur

Nom commercial : AC Zinc oxide spray**Code produit:** SA00653

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 24.04.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

odeur d'essence	
Seuil olfactif	
Donnée non disponible.	
pH	
Non applicable	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Valeur	< -20 °C
Source	fournisseur
Point de fusion / intervalle de fusion	
Non applicable	
Point de décomposition / intervalle de décomposition	
non déterminé	
Point d'éclair	
Valeur	< -20 °C
Source	fournisseur
Température d'inflammation	
Valeur	> 200 °C
Source	fournisseur
Température d'auto-inflammabilité	
Non applicable	
Propriétés comburantes	
non déterminé	
Propriétés explosives	
Donnée non disponible.	
Inflammabilité (solide, gaz)	
Non applicable	
Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;	
Valeur	0,6 % en vol
Source	fournisseur
Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Valeur	8,4 % en vol
Source	fournisseur
Pression de vapeur	
non déterminé	
Densité de vapeur	
Donnée non disponible.	
Taux d'évaporation	
Donnée non disponible.	
Densité relative	
Donnée non disponible.	
Densité	
Valeur	0,74 g/cm ³
Température de référence	20 °C
Source	fournisseur
Solubilité dans l'eau	
Source	fournisseur
Remarque/s	pratiquement insoluble

Nom commercial : AC Zinc oxide spray**Code produit:** SA00653

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 24.04.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

Solubilité(s)

Donnée non disponible.

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Donnée non disponible.

Viscosité

Non applicable

9.2 Autres informations**Autres informations**

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	232-455-8
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
2	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
3	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
4	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	-	927-510-4
DL50	>	5840	mg/kg de poids corporel

Nom commercial : AC Zinc oxide spray

Code produit: SA00653

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 24.04.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

Espèces	rat
Source	ECHA
5	cyclohexane 110-82-7 203-806-2
DL50	> 5000 mg/kg de poids corporel
Espèces	rat
Méthode	OCDE 401
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	232-455-8
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
2	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
3	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
DL50	>	3350	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
4	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	-	927-510-4
DL50	>	2800 - 3100	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		
5	cyclohexane	110-82-7	203-806-2
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane	74-98-6	200-827-9
CL50	>	800000	ppmV
Durée d'exposition		0,25	h
Etat d'agrégation	Gaz		
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	232-455-8
CL50	>	5	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Brouillard		
Espèces	rat		

Nom commercial : AC Zinc oxide spray

Code produit: SA00653

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 24.04.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
3	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
CL50	>	5,7	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
4	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
CL50	>	259	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
5	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	-	927-510-4
CL50	>	23,3	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
6	hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane	64742-49-0	921-024-6
CL50	>	25,2	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Source	ECHA		
7	cyclohexane	110-82-7	203-806-2
CL50	>	19,07	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
2	huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	232-455-8
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
3	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
4	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	-	927-510-4
Espèces	lapin		

Nom commercial : AC Zinc oxide spray**Code produit:** SA00653

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 24.04.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

Méthode	OCDE 404
Source	ECHA
Évaluation	Irritant
5	hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane 64742-49-0 921-024-6
Espèces	lapin
Méthode	OCDE 404
Source	ECHA
Évaluation	irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	232-455-8
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
2	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
3	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
Durée d'exposition		72	h
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
4	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	-	927-510-4
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	232-455-8
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
2	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
Voie d'exposition	Voies respiratoires		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	Guinea pig		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	souris		
Méthode	OCDE 429		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		

Nom commercial : AC Zinc oxide spray**Code produit:** SA00653

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 24.04.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

4	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	-	927-510-4
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		cobaye	
Méthode		OCDE 406	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	
Mutagenicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butane	106-97-8	203-448-7
Type d'examen		In vitro Mammalian Chromosomal Aberration Test	
Espèces		Human Lymphocyte	
Méthode		OECD 473	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Type d'examen		étude de mutation génique in vitro sur des bactéries	
Espèces		Salmonella typhimurium	
Méthode		OECD 471	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	propane	74-98-6	200-827-9
Voie d'exposition		par inhalation	
Espèces		Salmonella typhimurium	
Méthode		OECD 471	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
3	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
Source		ECHA / Read across	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
4	huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	232-455-8
Type d'examen		étude in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères	
Espèces		Lymphzellen (souris)	
Méthode		OECD 476	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Type d'examen		étude de mutation génique in vitro sur des bactéries	
Espèces		Salmonella typhimurium	
Méthode		OECD 471	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
5	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
Type d'examen		essai de mutation génétique	
Espèces		Salmonella typhimurium	
Méthode		OECD 471	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Voie d'exposition		par inhalation	
Type d'examen		Chromosome aberration test	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 475	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification	

Nom commercial : AC Zinc oxide spray**Code produit:** SA00653

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 24.04.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butane	106-97-8	203-448-7
Voie d'exposition		par inhalation	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 422	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	propane	74-98-6	200-827-9
Voie d'exposition		par inhalation	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 422	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
3	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
Source		ECHA / Read across	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
4	huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	232-455-8
Type d'examen		Etude de toxicité	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 415	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Type d'examen		Étude de toxicité pour le développement prénatal	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 414	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
5	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
Voie d'exposition		par inhalation	
NOAEC		9000	ppm
Durée d'exposition		13	semaines
Type d'examen		Etude sur 2 générations	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 416	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
Source		ECHA / Read across	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	232-455-8
Voie d'exposition		orale	
Type d'examen		Etude de toxicité	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 453	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Nom commercial : AC Zinc oxide spray**Code produit:** SA00653

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 24.04.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

		ne sont pas remplis.	
3	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
Voie d'exposition		par inhalation	
NOAEC		9016	ppm
Durée d'exposition		2	année(s)
Espèces	souris		
Méthode	OECD 451		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butane	106-97-8	203-448-7
Voie d'exposition		par inhalation	
Espèces	rat		
Méthode	OECD 422		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	propane	74-98-6	200-827-9
Voie d'exposition		par inhalation	
Espèces	rat		
Méthode	OECD 422		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
Source	ECHA / Read across		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
4	huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	232-455-8
Voie d'exposition		orale	
Espèces	rat		
Méthode	OECD 453		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition		par inhalation	
Espèces	rat		
Méthode	OECD 412		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition		dermale	
Espèces	rat		
Méthode	OECD 411		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
5	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
6	hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane	64742-49-0	921-024-6
Voie d'exposition		par inhalation	

Nom commercial : AC Zinc oxide spray**Code produit:** SA00653

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 24.04.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

NOAEC	14000	mg/m ³
Espèces	rat	
Source	ECHA	

Danger par aspiration
Donnée non disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée
L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
LL50		12	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
2	huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	232-455-8
LL50		>	10000 mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Leuciscus idus		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
3	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	-	927-510-4
LL50		>	13,4 mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
4	cyclohexane	110-82-7	203-806-2
CL50		4,53	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	232-455-8
LE50		>	100 mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
2	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	-	927-510-4

Nom commercial : AC Zinc oxide spray**Code produit:** SA00653

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 24.04.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

CE50	3	mg/l
Durée d'exposition	48	h
Espèces	Daphnia magna	
Méthode	OCDE 202	
Source	ECHA	
3	cyclohexane	110-82-7 203-806-2
CE50	0,9	mg/l
Durée d'exposition	48	h
Espèces	Daphnia magna	
Méthode	OCDE 202	
Source	ECHA	

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
NOEC		82	µg/l
Durée d'exposition		7	jour(s)
Espèces concerne	Daphnia magna		
Source	pH 6.0 CSR		

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
LE50		26	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
2	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	-	927-510-4
LE50	10	- 30	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
3	cyclohexane	110-82-7	203-806-2
ErC50	>	4,425	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour les algues (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
NOEC		19	µg/l
Durée d'exposition		7	jour(s)
Espèces concerne	Pseudokirchneriella subcapitata		
Source	pH 8.0 CSR		
2	cyclohexane	110-82-7	203-806-2
NOEC		0,9	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OECD 201		
Source	ECHA		

Toxicité sur bactéries		
------------------------	--	--

Nom commercial : AC Zinc oxide spray**Code produit:** SA00653

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 24.04.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
Type		biodégradabilité aérobie	
Valeur		98	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement dégradable		
2	huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	232-455-8
Type		biodégradabilité aérobie	
Valeur		31	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	potentiellement biodégradable		
3	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	-	927-510-4
Type		biodégradabilité aérobie	
Valeur		83	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Évaluation PBT	donnée non disponible
Évaluation vPvB	donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.7 Autres informations

Autres informations
Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Les parties composantes dangereuses pour l'environnement figurent au registre 3(Produits contenus dangereux). Ne pas jeter égouts ou dans les parages.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Code de déchets 16 05 04* gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Seulement les cuvettes d'aérosol complètement vidées passer a la recuperation des matieres secondaires doit

Emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils

Nom commercial : AC Zinc oxide spray**Code produit:** SA00653**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 24.04.2020**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** CH

peuvent être réutilisés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Classe	2
Code de classification	5F
Numéro ONU	UN1950
Nom technique	AÉROSOLS
Code de restriction en tunnels	D
Étiquette	2.1
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.2 Transport IMDG

Classe	2
Numéro ONU	UN1950
Nom et description	AEROSOLS
Sources de danger	Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cyclics, < 5% n-hexane
EmS	F-D, S-U
Étiquettes	2.1
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"
Remarque/s	Emballage externe (caisses ou cartons) doit correspondre au moins aux Directives pour la groupe d'emballage II.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	2.1
Numéro ONU	UN1950
Nom et description	Aerosols, inflammable
Étiquettes	2.1
Remarque/s	Emballage externe (caisses ou cartons) doit correspondre au moins à la groupe d'emballage II (IATA - directive 5.2 PI203).

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement

Nom commercial : AC Zinc oxide spray**Code produit:** SA00653

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 24.04.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006. N° 3

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	cyclohexane	110-82-7	203-806-2	57

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger : E2, P3a

Si les propriétés de la substance/produit donnent lieu à plusieurs classifications, on applique, aux fins du Règlement 2012/18/UE, les seuils les plus bas fixés dans la partie 1 ou dans la partie 2 de l'annexe I.

Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Teneur en VOC	509,65 g/l
Valeur VOC	68,871 %

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

Prescriptions nationales**VOC Suisse: VOCV (SR 814.018)**

Teneur en VOC	509,64 %
	7
Teneur en VOC	509,64 g/l
	7

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

C Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces

Nom commercial : AC Zinc oxide spray

Code produit: SA00653

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 24.04.2020

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

U cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.
Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme «gaz sous pression» dans l'un des groupes suivants: «gaz comprimé», «gaz liquéfié», «gaz liquéfié réfrigéré» ou «gaz dissous». L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est emballé et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 17785